Logo de la structure  
Client   
Adresse ligne 1  
Adresse ligne 2  
CP VILLE

|  |
| --- |
| Attestation relative aux achats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services auprès des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail pour l’année 2025 Déclaration annuelle des employeurs assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés |

Vu les articles [L. 5212-10-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000037378401&dateTexte=&categorieLien=cid), [D. 5212-7](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000038626789&dateTexte=&categorieLien=cid) et [D. 5212-22](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000018495254&dateTexte=&categorieLien=cid) du code du travail,  
Vu l'[article 38 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000504704&idArticle=LEGIARTI000038899376&dateTexte=&categorieLien=cid) portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu le [décret n° 2006-501 du 3 mai 2006](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000814863&categorieLien=cid) modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et notamment les articles 5, 6 et 6-1.

Je soussigné (Nom et Prénom du responsable),

- Représentant légal de la structure XXXXX/  
- Adresse :  
- SIRET :  
- CPOM :  
- Téléphone :  
- Courriel :

Atteste que :  
Le Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (78 rue de Varenne 75349 Paris 07 SP)   
SIRET : 11007001800012

Peut valoriser, en déduction de la contribution due au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, dans le cadre de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés effectuée au titre de l'année civile 2025 , le montant calculé de la manière suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé** | **Calcul** | **A remplir** |
| Montant 1 : montant du prix hors taxes des fournitures, travaux ou prestations effectivement réglé[[1]](#footnote-1) (1) au cours de l'année (indiquer les numéros de factures associées au montant 1 | Montant 1 |  |
| Montant 2 /déductions : coûts de matières premières, des produits, des matériaux, de la sous-traitance, des consommations intermédiaires et des frais de vente et de commercialisation correspondant aux montants réglés visés dans le cadre du Montant 1 | Montant 2 |  |
| Montant 3 : montant du coût total de la main d'œuvre | Montant 3 = Montant 1 - Montant 2 |  |
| Montant 4 : montant à valoriser dans le cadre de la déduction[[2]](#footnote-2) (2) avant plafonnement | Montant 4 = Montant 3 × 30% |  |

Fait à (lieu), le (date), Le représentant légal,

1. La facture des contrats doit être réglée avant le 31 décembre de l'année au titre de laquelle la contribution est due. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le montant 4 correspond au montant à valoriser dans le cadre de la déduction avant plafonnement. Il revient à l'employeur d'opérer le calcul du montant déductible après application du plafond : Si le taux d'emploi direct est inférieur à 3 %, le montant à déduire est plafonné à 50 % de la contribution brute, si le taux d'emploi direct est supérieur ou égal à 3 %, le montant à déduire est plafonné à 75 % de la contribution brute. [↑](#footnote-ref-2)